



OPTIONS POUR LE LICENCIÉ SAISON 2019-2020

BULLETIN D'ADHESION CONTRAT D'ASSURANCES COMPLEMENTAIRES DU LICENCIÉ N° 102.742.500.

Si vous souhaitez bénéficier de l'une des options ci-dessous, remplissez, datez et signez ce bulletin d'adhésion. Renvoyez-le accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de :

Assurance MADER – MMA
Immeuble le Challenge – Bd de la République – BP 93004
17030 LA ROCHELLE - Cedex 1

GARANTIES PROPOSEES

Les garanties ⁽¹⁾	Option 1	Option 2	Option choisie <input type="checkbox"/> ⁽²⁾
Prothèse dentaire	Doublement du capital par dent et du plafond prévus dans la garantie de base		Le Souscripteur : Nom du licencié..... Prénom Adresse Code Postal Ville N° de la licence..... Date de souscription :
Capital décès	7 500 €		
Capital Invalidité ⁽³⁾	25 000 €		
Indemnité journalière ⁽⁴⁾	15 €	30 €	
COTISATION TTC (en vigueur jusqu'à la date d'expiration ci-dessous).	9 €	15 €	

1) Les garanties des options complètent les montants attribués d'office par le contrat de la Fédération.

2) Indiquer l'option choisie (1) ou (2).

3) Franchise atteinte 5 % identique au contrat fédéral.

4) Franchise de 3 jours (non applicable pendant la durée d'hospitalisation). L'Indemnité journalière est versée pendant 360 jours maximum.

EFFETS DES GARANTIES

Ce contrat prend effet au plus tôt le 1^{er} jour de la saison sportive concernée ou, en cours de saison le jour du paiement.

La garantie prend fin le 31 août inclus. Toutefois, à défaut de renouvellement, la garantie est prolongée jusqu'au 30 septembre de la saison sportive suivante. Une attestation vous sera renvoyée, validée par l'assureur.

Fait à _____ le _____

Le souscripteur
Signature

Les informations contenues dans le présent document sont destinées aux seuls traitements nécessaires à la souscription et à la gestion du présent contrat conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 78. Vous pouvez demander communication des renseignements vous concernant et le cas échéant les faire rectifier.

C'est l'expertise assurée !